

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté portant limitation temporaire des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Paris-Issy-les-Moulineaux-Valérie André à l'occasion du Salon international de l'aéronautique et de l'espace

L'objectif de l'arrêté soumis à la consultation du public du 18 avril au 9 mai 2023 est de fixer le nombre maximal de mouvements autorisés sur l'aérodrome de Paris-Issy-les-Moulineaux entre le 19 et le 25 juin 2023 à l'occasion du salon international de l'aéronautique et de l'espace qui se tiendra sur l'aéroport de Paris-le Bourget.

Comme lors des précédentes éditions du salon du Bourget, le nombre maximal de mouvements est fixé à 200 les jours de semaine et à 120 le samedi et le dimanche.

Selon les arrêtés qui régissent le trafic de cet héliport, le nombre de mouvements est habituellement limité à 70 les samedis, dimanches et jours fériés. Il n'y a aucune limite en nombre de mouvements les autres jours de la semaine.

Le nombre de mouvement fixé par l'arrêté soumis à la consultation du public (120 le samedi et le dimanche) constitue un plafond qui ne sera pas nécessairement atteint et qu'il s'agit d'une dérogation exceptionnelle valable deux jours tous les deux ans, hors cas exceptionnel d'annulation du Salon comme pour l'édition 2021.

Enfin, l'article R.571-31-4 du code de l'environnement prévoit que pour les aérodromes relevant de sa compétence, comme au cas présent, « le ministre peut prévoir les cas où il peut exceptionnellement être dérogé en raison de manifestations à caractère international ou d'importance économique majeure aux limites » qu'il a fixées par voie d'arrêté.

La consultation du public a donné lieu à deux commentaires. La première contribution, en particulier, mentionne d'une part la pollution sonore générée par le trafic des hélicoptères et propose d'autre part le vélo comme mode de transport alternatif. La seconde est hors sujet.

Ces commentaires étant de portée générale et sans lien direct avec les dispositions de l'arrêté présenté au public, il a été décidé de ne pas modifier le projet d'arrêté.